

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 29 MAI 2017 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 29 mai 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Madame Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Christine DURAND donne pouvoir à P. GOUTORBE
Monsieur Laurent VILLANO

Madame Catherine BIGAY a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

*** Aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait l'obligation de faire réaliser un diagnostic amiante et HAP avant de procéder aux travaux de voirie sur la RD307 et la RD41 en direction de Vivans.

Un devis avait été négocié avec l'entreprise AC Environnement pour 20 prélèvements.

Le diagnostic a été réalisé le mercredi 3 mai. Les analyses ont révélé la présence d'HAP dans les enrobés en haut du bourg, de la propriété CHAPON jusqu'au carrefour avec le chemin de la Chaize. Monsieur le Maire indique que la présence d'HAP n'est pas gênante tant qu'on ne touche pas la chaussée. Si on se contente de goudronner par-dessus, on s'affranchit des protections à mettre en place pour les ouvriers et des procédures à mettre en œuvre pour le recyclage.

Monsieur CHERPIN, du bureau d'études OXYRIA, doit confirmer demain matin si les niveaux actuels sont suffisants ou s'il faudra prévoir le rabotage des enrobés actuels.

Les résultats ont été communiqués à Monsieur LAZZARESCHI, responsable de la voirie départementale, mais celui-ci n'a pas encore donné suite.

Le devis a été réactualisé pour prendre en compte les analyses HAP, soit 1.300,00 € de plus. Le montant du devis s'élève à 3.730,00 € HT, soit 4.476,00 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

*** Démolition**

La démolition du bâtiment de l'ancienne poste et du garage communal s'est bien passée. L'entreprise POILANE a terminé mercredi 24 mai dernier.

Monsieur le Maire indique que ce bâtiment devait exister avant 1860. Il a certainement brûlé au même moment que les maisons qui étaient situés devant l'ancienne église. Il a été reconstruit sans

toucher la structure, au même moment que l'église actuelle, entre 1891 et 1893, sur d'anciennes fondations, en pierre sur la partie basse, et en pisé sur la partie haute.

Il n'y a pas eu de problème avec le mur mitoyen. Un devis sera demandé pour la réalisation d'un enduit frisé sur le mur de Monsieur RASCLE et des joints de pierre sur la partie mur.

La Mairie a récupéré des pierres, stockées sur le terrain communal à Arçon, mais n'a pas pu récupérer les solives qui avaient été mises de côté, car elles ont été volées dans la nuit du 19 au 20 mai.

* Réseau d'eau potable

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la rue de la Côte roannaise seront terminés le 30 mai.

Les travaux reprendront courant novembre, à partir de la propriété ETAIX, Rue Philippe Picard, jusqu'au Pont Poulet.

* Tranche ferme sud

L'entreprise EUROVIA, titulaire du marché, commencera les travaux de surface le 1^{er} juin. L'entreprise va travailler en demi-chaussée, avec mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores. L'arrêt de circulation a été fait jusqu'au 30 octobre.

* Dissimulation ENEDIS

Les travaux de dissimulation de la ligne HTA sont terminés. Les 4 transformateurs sont tous branchés sur le nouveau réseau. L'ancien poste situé à proximité du foyer rural ne devrait pas tarder à être démoli. Il reste également le démontage des anciens poteaux.

Monsieur le maire indique qu'il a rendez-vous avec monsieur GRANGONNET le 1^{er} juin pour faire le tour du chantier afin de lister les zones à remettre en état, avant la réception du chantier. Monsieur ROCHE, du SIEL, passera également en Mairie le 1^{er} juin pour définir le planning des travaux pour la démolition du poste de coupure.

* Réseau d'assainissement

Roannaise de l'Eau devrait intervenir en novembre pour réaliser les branchements d'assainissement restants sur la partie haute du bourg.

* Réflexions

Monsieur le Maire indique qu'il enverra un courrier à monsieur CHARGUERAUD, propriétaire de la maison cadastrée C 296, pour savoir ce qu'il envisage de faire, car depuis la démolition du bâtiment de La Poste, cette maison est très en vue dans le centre-bourg.

Dans le même temps, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur l'avenir de la maison appartenant à la commune, qui abrite la salle des jeunes et l'ancien local du Comité des Fêtes. Monsieur le Maire propose de la mettre en vente.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA FISCALITÉ

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 10 avril, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition pour l'année 2017.

Lors du contrôle de légalité, un problème a été détecté par les services de la DGFIP, affectant les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie. La règle de lien entre les taux de ces deux taxes prévoit que le taux de taxe foncière non bâtie ne peut augmenter plus que le taux de taxe d'habitation. Le problème vient en fait d'une question d'arrondi. L'augmentation de 1% du taux 2016 de la taxe d'habitation ne donne pas 9% mais 9,01 %.

Aussi, il convient de modifier la délibération :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de délibérer expressément sur le taux des taxes directes locales même si ces taux demeurent inchangés. A titre d'information, la dernière augmentation de l'ensemble des taxes date de 2016 et s'élevait à 1%.

Remémorant les taux présents :

- Taxe d'habitation : 8.92 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36.64 %

Où cet exposé, compte-tenu des investissements réalisés en 2015 et 2016, et ceux prévus sur les prochaines années, et d'une baisse de près de 8.000,00 € de dotation de l'Etat, le Conseil Municipal a voté une augmentation des taux communaux de 1 %. Les taxes directes seront les suivantes :

- Taxe d'habitation : 9,01 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,01 %

Le Conseil Municipal dit que cette délibération annule et remplace celle du 10 avril 2017 ayant le même objet.

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire présente les offres qu'il a reçues de la société ARSOTEC et de la société L'ÉTOILE pour le feu d'artifice du 8 juillet prochain.

- ARSOTEC : 1.108,57 € TTC
- L'ÉTOILE : 1.000,00 € TTC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur BASILIO ne peut plus s'occuper du feu d'artifice car la réglementation change régulièrement dans le domaine de la pyrotechnie. Une nouvelle formation obligatoire de 400,00 € serait à prévoir. Il aurait également fallu que Monsieur BASILIO ait tiré au moins deux feux en 2016, ce qui n'a pas été le cas. Les devis présentés prévoient donc l'installation et le tir par un artificier qualifié.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le devis d'un montant de 1.000,00 € TTC de la société L'ÉTOILE,
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6232.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

*** Commission Voirie**

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE indique qu'avait lieu une réunion de la Commission Voirie le samedi 20 mai 2017 :

L'ordre du jour était le suivant :

- Fleurissement : un budget de 750,00 € a été confié à Monsieur RICARD Gérard pour le fleurissement été. Il lui a été demandé de ne pas planter de légumes cette année.
- Numérotation des voies : la commission souhaite poursuivre la numérotation des voies par le hameau de Rebruns et des Gatilles. Quelques idées de noms de voies ont été émises. Les habitants seront consultés. Il a également été évoqué la possibilité de garder sur les plaques le nom du hameau et le nom de la voie.

- Achats par les agents : Une note de service sera remise aux agents de la voirie leur demandant de ne pas effectuer d'achat sans avoir demandé au préalable un bon de commande.
- Voirie du lotissement n°2 : la commission souhaiterait que l'enrobé du lotissement n°2 soit réalisé. Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de vendre un lot avant.
- Local communal : un devis sera demandé à l'entreprise FESSY-BIOSSET pour l'installation d'une alarme.
- Chemin de chez Bèche : l'entreprise EIFFAGE sera recontactée afin de terminer les travaux prévus. Le versement de la subvention pourra ensuite être demandé.

* Ecole

Madame Patricia GOUTORBE explique que suite au rendez-vous qui avait eu lieu à SAINT ETIENNE avec Monsieur THOMAS et Monsieur GODEL, au sujet de l'ouverture d'une quatrième classe, le 26 avril, Monsieur THOMAS avait souhaité réunir les élus du secteur afin de discuter des enjeux pour une « organisation scolaire pour les 10 à 15 années à venir, pérennisable ». Était représenté les communes de VIVANS, LA PACAUDIERE, LE CROZET, SAINT BONNET DES QUARTS, SAINT FORGEUX LESPINASSE. S'était excusée la commune de AMBIERLE. Une réunion est de nouveau prévue le 4 juillet prochain à LE CROZET. L'objectif de Monsieur THOMAS étant clairement de rassembler et de pérenniser les postes.

QUESTIONS DIVERSES

* Tours de garde pour les élections législatives :

PERMANENCES - ELECTIONS LEGISLATIVES 1^{ER} TOUR LE 11 JUIN 2017

HEURES	PERSONNES DE GARDE
8h00 à 10h30	C. DURAND – F. PETELET – Y. RIMOUX
10h30 à 13h00	P. MOUTET – F. MÉANT – J.P. BOURLIÈRE
13h00 à 15h30	D. RICARD – R. ARQUILLÈRE – L. VILLANO
15h30 à 18h00	C. BIGAY – P. GOUTORBE – C. THIVANT

PERMANENCES - ELECTIONS LEGISLATIVES 2^{EME} TOUR LE 18 JUIN 2017

HEURES	PERSONNES DE GARDE
8h00 à 10h30	C. BIGAY – E. RICARD – L. VILLANO
10h30 à 13h00	P. MOUTET – S. ROBERT – L. GITENET
13h00 à 15h30	J.P. BOURLIÈRE – D. RICARD – P. GOUTORBE
15h30 à 18h00	R. ARQUILLÈRE – F. PETELET – C. THIVANT

* Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association « Le Sourire d'Eva » pour la location de la salle d'animation, pour l'organisation d'un concours de belote au profit de la petite Eva LAFONT. Le Conseil Municipal décide d'appliquer un tarif particulier pour aider cette association. Le tarif est donc fixé à 150,00 € au lieu de 455,00 € pour une association extérieure.

* Un devis sera demandé à l'entreprise BODET pour l'entretien des cloches de l'église.

* Monsieur le Maire indique également que les maîtresses ont demandé des marquages au sol dans la cour de l'école. Le Conseil Municipal donne son accord et dit que les marquages seront réalisés pendant les vacances d'été.

* Suite au courrier qui avait été adressé à la Directrice de l'école par Monsieur et Madame MOREAU, concernant le bruit de la cour de récréation, Monsieur le Maire propose d'installer une mesure de bruit chez Monsieur et Madame MOREAU. Des solutions pourront ensuite être étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu

Le LUNDI 19 JUIN 2017 à 20H00

Le LUNDI 17 JUILLET 2017 à 20H00